

## **CONSEIL MUNICIPAL**

# **Compte rendu de la séance** **Du 12 mars 2021**

**PRÉSENTS** : MM. LAURENT-SECRESTAT Stéphane, DUMONT Gilbert, PESTOURIE Isabelle, ROUSSET Jonathan, CESSAC Stéphanie, BIL Julien, TRAJSTER Myriam, VAN GOYE Nico

**ABSENT** : M.BRU Benoît

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : BIL Julien

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### • **Projet de city stade / demande de subvention au Département**

Monsieur le Maire présente ce projet dont l'implantation est envisagée sur le terrain situé à l'arrière du groupe scolaire dont la restitution à la commune par Dordogne Habitat est en cours.

Avis favorable est donné au dépôt d'une demande de subvention au Département et au plan de financement suivant :

Commune : 20 509.30 €

Département : 14 649.50 €

Région : 23 439.20 €

Total HT : 58 598 €

### • **Compte administratif 2020 et affectation de résultat**

Réunie sous la présidence de Gilbert Dumont, l'assemblée adopte le compte administratif 2019 du budget principal.

#### Fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 376 399.25 €

Report de l'exercice précédent : 331 541.30 €

Résultat de clôture : 707 940.55 €

#### Investissement :

Résultat de l'exercice : 185 748.71 €

Report de l'exercice précédent : -104 720.34 €

Résultat de clôture : 81 028.37 €

Solde des restes à réaliser : -80 098.00 €

Excédent de financement : 930.37 €

L'excédent de fonctionnement est reporté au budget de fonctionnement 2021 pour 707 940.55 €.

## • **Compte de gestion**

Le compte de gestion dressé par le trésor public et faisant apparaître des résultats identiques au compte administratif est approuvé.

## • **Budget primitif 2021**

Le budget 2021 est approuvé. Il s'équilibre à 1 728 133.55 € pour la section de fonctionnement ; les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 502 822 € pour 913 999.92 € de recettes.

Les dépenses les plus conséquentes SONT le city stade (69 000 €), le remplacement des huisseries du pôle de services (21 000 €) ainsi que l'acquisition des maisons Senrent (62 000 €).

Autres crédits inscrits : 55 694 € pour la voirie; 20 000 € pour des travaux de rénovation de la petite dépendance de la maison des croisiers ; 9480 € pour le projet d'équipement numérique de l'école, 6500 € pour l'acquisition d'un caisson pour le camion et des crédits pour du petit équipement des différents locaux communaux.

## • **Taux des taxes locales**

Monsieur le Maire indique qu'une diminution des taxes locales pourrait être envisagée au vu des recettes largement excédentaires de fonctionnement.

Il est néanmoins décidé pour 2021 de reconduire les taux 2020.

Taxe d'habitation : 12.36 %

Taxe foncière (bâti) : 14.15 %

Taxe foncière (non bâti) : 74.29 %

## • **Compte administratif et compte de gestion 2020 / service assainissement collectif**

Le compte administratif est approuvé sous la présidence de M. Gilbert Dumont. Le compte de gestion est lui aussi approuvé. Les résultats sont excédentaires de 84 670.48 € en fonctionnement de 29 675.28 € en investissement. Le résultat de fonctionnement est intégralement affecté en report en recettes de fonctionnement au budget 2021.

## • **Budget assainissement collectif 2021**

Ce budget est approuvé pour un montant de 139 300.53 € en fonctionnement et 112 324.81 € en investissement.

## • **Redevance assainissement collectif**

Compte tenu de l'excédent présenté par ce budget, Monsieur le Maire indique que la question d'une diminution de la redevance pourrait se poser. Il est malgré tout décidé de la maintenir à son niveau actuel (abonnement de 45 € par an et 0.98 € / m3 d'eau).

## • **Compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 / Budget zone d'activité et de services de Pech Fourcou**

Le compte administratif est approuvé sous la présidence de M. Gilbert Dumont, le compte de gestion est lui aussi approuvé. Compte tenu du transfert de ce budget à la Communauté de Communes Pays de Fénelon au 1<sup>ier</sup> janvier 2020, les opérations de l'exercice se sont limitées à des écritures d'ordre destinées à clôturer les comptes à 0.

- **Acquisition des immeubles Senrent / signature de l'acte notarié**

Monsieur le Maire tient à respecter la parole de la commune en faisant adopter la délibération l'autorisant à concrétiser les formalités d'acquisition des deux maisons, cette décision ayant une portée symbolique pour le respect de la parole donnée puisque la signature de l'acte authentique ne pourra pas intervenir avant les élections municipales. Avis favorable est donné (7 pour, 1 abstention) à la signature de l'acte notarié pour l'achat des immeubles cadastrés AB 587 et 588 au prix de 58 000 €.

- **Motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne**

Cette motion, proposée par l'Union des Maires pour garantir le maintien de la présence postale et pour solliciter un moratoire sur toute évolution des bureaux de poste est adoptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- Convention énergie : comme évoqué en commission urbanisme, la commune a signé une convention avec Wikipower afin que les habitants puissent participer à un groupement d'achat d'énergie. Cet engagement n'entraîne aucun frais pour la municipalité, il permet simplement aux particuliers et aux entreprises de bénéficier de tarifs plus intéressants que leur fournisseur habituel.